



Bien Sûr.

V. ref.:

N. Ref.:

Rapport N°:

188.200204.11

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Bureau Technique Verbrugghen asbl www.btvcontrol.be

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

Quai de Rome 83/9
4000 Liège.

PROPRIETAIRE: VRANCKEN

Adresse:

DEMANDEUR: RC elec.

Adresse: Richeffe.

INSTALLATEUR: Existant

Adresse:

TVA ou CI:

- BTV Antwerpen
BTV Brabant-Wallon
BTV Bruxelles
BTV Hainaut
BTV Liège
BTV Limburg
BTV Namur / Luxembourg
BTV Oost-Vlaanderen
BTV Vlaams-Brabant
BTV West-Vlaanderen

EAN:
Ref.:
Index: 997 Kwh
Compteur n°: 4253994-2019

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle: 11/02/2020 Type de contrôle: examen de conformité - premier contrôle - visite de contrôle suivant: (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 412 2012) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Vente d'habitation; Type locaux: Appartement

Début travaux: Fondations avant - après 01.10.81 - Installation électrique avant - après 01.10.81 - 01.01.83 RGIE art.86

Raccordement: Tension 3x400+N V Protection raccordement 21 A

Câble d'alimentation, tableau, princ.: 4 X 6 mm² Inter.gén.: type 300mA/40A N

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux: 2; Nombre de circuits term.: 2+M; RA: 24 Ohm; RI tot >10 MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION:

Plans en annexe.

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES:

Néant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le:
le responsable du distributeur
nom:
signature:

- CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 1-01-2025 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: VOIR VERSO.

L'agent visiteur, (N°, nom, signature)

Signature of agent



* VERSLAG - RAPPORT *

pour Le Directeur,



INSP 115



Bien Sûr.

www.btvcontrol.be

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-haut.

CONTROLES EFFECTUES

Lors de la visite de contrôle des installations domestiques selon l'article 271.

- le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
- le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prises de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition,...
- le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
- le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
- le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
- le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principales et supplémentaires) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe.
- le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens

Sauf infractions, l'adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes: concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion, des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité, des données d'organisation.

BTV Antwerpen

Van der Sweepstraat 3, 2000 Antwerpen
T: 03 216 28 90, F: 03 238 86 65
E: btv.antwerpen@btvcontrol.be

BTV Bruxelles

Ch. de Ruisbroek 75, 1190 Bruxelles
T: 02 230 81 82, F: 02 230 80 08
E: btv.bruxelles@btvcontrol.be

BTV Oost-Vlaanderen

Brusselsesteenweg 326, 9090 Melle
T: 09 252 45 45, F: 09 252 50 50
E: btv.oostvlaanderen@btvcontrol.be

BTV Brabant-Wallon

Av. Wilmart 129 boîte 1, 1360 Perwez
T: 081 65 84 59, F: 081 65 84 78
E: btv.brabantwallon@btvcontrol.be

BTV West-Vlaanderen

Jan Breydelstraat 98, 8530 Harelbeke
T: 056 70 54 05, F: 056 70 54 22
E: btv.westvlaanderen@btvcontrol.be

BTV Liège

Rue Julien d'Andrimont 1, 4000 Liège
T: 04 253 19 72, F: 04 225 01 58
E: btv.liege@btvcontrol.be

BTV Limburg

Sint-Janstraat 57, 3583 Paal
T: 011 42 18 34, F: 011 45 44 83
E: btv.limburg@btvcontrol.be

BTV Namur / Luxembourg

Avenue du Sainfoin 25, 5590 Ciney
T: 083 21 35 27, F: 083 21 45 17
E: btv.namur@btvcontrol.be

BTV Vlaams-Brabant arr. Leuven

Betekomsestraat 98a, 3120 Tremelo (Baal)
T: 016 63 47 45, F: 016 63 12 21
E: btv.vlaamsbrabant@btvcontrol.be

BTV Hainaut

Rue des Bureaux 1a, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
T: 064 33 64 55, F: 064 33 05 08
E: btv.hainaut@btvcontrol.be